REPUBLIQUE FRANÇAISE **2018/…**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2018

POINT DIVERS 1 : Motion sur l'évolution de la carte scolaire 2018/2019.

Rapporteur : Mme KAUCIC

Dans le cadre de la carte scolaire 2018/2019, des classes de CP et CE1 rattachées au Réseau d'Education Prioritaire (REP et REP +) doivent être dédoublées, induisant potentiellement la création de 17 classes à la rentrée 2018.

Si nous saluons ces éventuelles créations de classes, et ce dédoublement qui nous semble indispensable et opportun, nous souhaitons néanmoins - et collectivement - alerter le gouvernement sur le fait que certaines fermetures de classes annoncées nous inquiètent car vont à l'encontre de l'objectif initial d'assurer des conditions d'enseignement améliorées, singulièrement dans les quartiers les plus défavorisés.

Ainsi, parmi les 8 fermetures de classes annoncées, la plupart d'entre elles nous semblent fortement discutables. D'une part, car cela se concentre principalement sur des secteurs défavorisés, d'autre part car d'un point de vue purement comptable, les effectifs scolaires restent sensiblement les mêmes sur la Ville de Metz et sont amenés à rapidement augmenter sur certains secteurs.

Le Conseil Municipal de Metz souhaite donc que soient reconsidérées :

- **la fermeture d'une classe au sein de l'Ecole Elémentaire Emilie du Chatelet**, qui ne bénéficie pas des ressources du Réseau d'Education Prioritaire, tout en étant néanmoins située sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville de Bellecroix,
- **la fermeture d'une classe au sein de l'école Maternelle des Hauts de Vallières**, qui ne bénéficie pas non plus des ressources du Réseau d'Education Prioritaire, tout en scolarisant des populations vivant dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville,
- **la fermeture de quatre classes dans le quartier du Sablon** : car fermer autant de classes (deux Maternelles : Pommier Rose et les Plantes ; deux Elémentaires : la Seille et Auguste Prost) dans un périmètre aussi restreint, dont trois des quatre classes font partie du Réseau d'Education Prioritaire, nous apparaît comme étant très sévère. Et ce, dans le contexte d'attribution de logements sociaux situés dans le quartier de l'amphithéâtre, qui va générer des effectifs supplémentaires,

- **la fermeture d'une classe au sein de l'école maternelle Jean Morette**, qui engendrerait des classes de 31 élèves, dans un quartier pourtant en pleine expansion, avec la perspective d'une augmentation de la population due à la livraison du quartier Cœur Impérial.

La Ville de Metz souhaite, par le biais de cette motion, rappeler sa position de Ville Educatrice, qui entend continuer à placer l'égalité d'accès à l'éducation au cœur de ses priorités.

LA MOTION EST : ADOPTEE A L'UNANIMITE